

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13 50  
Six mois. 26 50  
Un an. 50 50  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
trois mois. 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste  
en sus.  
Le prix des Abonnements est payable  
d'avance. — Tout abonnement continue,  
jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:  
Annonces: la ligne. 20 c.  
Réclames: » 30 c.  
Faits divers: » 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abon-  
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont  
reçus à Roubaix, au bureau du journal,  
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-  
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE  
et C<sup>o</sup>, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires,  
(place de la Bourse); à Bruxelles, à  
l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

## BOURSE DE PARIS

19 JANVIER	
3 0/0	65 90
4 1/2	96 50
Emprunts (5 0/0)	104 90
20 JANVIER	
(Service gouvernemental)	
3 0/0	66 35
4 1/2	96 25
Emprunts (5 0/0)	105 15
(Service particulier du Journal de Roubaix)	
Actions	
Banque de France	3850 00
Société générale	527 00
Credit foncier de France	900 00
Chemins autrichiens	643 00
Lyon	970 00
Est	575 00
Ouest	632 00
Nord	1195 00
Midi	711 00
Suez	711 00
Péruvien	33 3/4
Actions	
Banque ottomane (ancienne)	435 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cœur	25 15 0/0
Credit Mobilier	191 00
Turc	19 75

## DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix  
New-York, 20 janvier.  
Change sur Londres, 4 85; change sur Paris, 513 3/4  
Valeur de l'or, 112 7/8  
Café good fair, (la livre) 18  
Café good Cargoes, (la livre) 18 3/4  
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbrosses:  
Havre, 20 janvier.  
Cotons: Marché calme, mais plutôt acheteurs aux bas prix pratiques.  
Liverpool, 20 janvier.  
Cotons: Ventes 12,000 b.  
Marché inchangé.  
New-York, 20 janvier.  
Cotons: 13.  
Recettes de 5 jours 101,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix:  
Liverpool, 20 janvier.  
Cotons: Ventes 1,200 b. faciles  
Jumel Santos baisse 1/8, Oomra 1/16.  
Havre, 20 janvier.  
Cotons: Ventes 500 b. Recettes 73,000 b. Savannah 83.

## ROUBAIX 20 JANVIER 1876

### Bulletin du jour

Les détails abondent sur les élections du 16; mais les résultats généraux et précis laissent encore à désirer. Ce ne sera guère que dans deux ou trois jours que les statistiques pourront nous fournir des chiffres positifs donnant tort ou raison aux partis qui s'adjugent prématurément la majorité, sans tenir compte des gros bataillons restés jusqu'ici sans couleur bien tranchée. Il est bon d'ajouter, toutefois, que la plupart des informations adjugent la victoire aux candidats modérés comprenant les constitutionnels conservateurs ralliés sans arrière-pensée à la politique exposée dans

### Folleton du Journal de Roubaix

DU 21 JANVIER 1876.

— 16 —

## Les Filles du Colonel

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX (Suite)

Le soir venu, le commandant sortit comme à l'ordinaire, vers neuf heures, de la pension des officiers supérieurs, où il prenait toujours son café, et se dirigea par le quai, suivant sa coutume, vers le Cercle militaire.

La nuit était noire, l'air du Rhône très-vif, et le grand manteau dont il était enveloppé n'était nullement déplacé par cette fraîche soirée de printemps.

Le Cercle militaire était alors situé à l'angle du quai du Rhône et du quai de la Gère. On y entrait par une petite porte ouverte sous une belle terrasse en rotonde qui dominait la jonction de la rivière et le fleuve.

On y avait également accès par une porte cochère dans la vieille rue de Saint-André le Bas, aussitôt après avoir dépassé l'église.

Les habitués pénétraient ordinairement par la petite porte.

Pour l'atteindre, il fallait côtoyer

la proclamation du président de la République.

À Paris comme dans les départements, les majorités modérées cherchent à se former et à se discipliner. On apprend, par exemple, qu'en présence de la délibération récente des conseillers généraux et des députés radicaux de la Seine, plusieurs députés constitutionnels de Paris ont résolu de convoquer en réunion générale tous les électeurs sénatoriaux de la Seine, sans aucune exception. En conséquence, les députés de la Seine, les membres du Conseil général de la Seine, plusieurs députés constitutionnels de Paris ont résolu de convoquer en réunion générale tous les électeurs sénatoriaux de la Seine, sans aucune exception.

En conséquence, les députés de la Seine, les membres du Conseil général de la Seine, les membres des Conseils d'arrondissement de Saint-Denis et de Sceaux, les délégués des communes du département et leurs suppléants seront, avant la fin de la semaine, invités à cette première réunion qui sera probablement suivie d'un certain nombre d'autres. On assure qu'il sortira une transaction finale entre les républicains conservateurs et les républicains plus accentués, de ces délibérations en commun ayant pour principal but de ne pas donner les cinq sièges de Paris à cinq représentants du radicalisme.

Il résulte de nos dernières informations que M. le ministre de l'intérieur a été prévenu qu'il serait interrogé le 20 janvier, à la séance de la Commission de permanence, au sujet de la circulaire qu'il a adressée aux préfets relativement à l'application de la loi sur la presse.

On suppose que l'incident se bornera à une conversation n'aboutissant à aucune résolution précise.

Le cabinet anglais, dans sa réunion du 18, a résolu d'appuyer l'ensemble de la note du comte Andrassy. Toutefois, comme cette note soulève plusieurs questions de détail, l'Angleterre se réserve d'examiner chacune de ces questions quand elles surgiront.

Le Times dit à ce propos que ce qui est encore plus important que la présentation de la note, c'est de trouver le moyen pratique d'exécution de ce que cette liste propose; le plus important, surtout, c'est d'assurer au chef qui sera mis à la tête de la Bosnie et de l'Herzégovine, une autorité suffisante, et d'empêcher qu'il puisse être destitué suivant les caprices de la Sublime Porte. Des mésintelligences, une intervention armée même peuvent résulter de l'intervention proposée par la note; mais l'Autriche est évidemment prêtée pour toute éventualité. « Quant à l'Angleterre, ajoute le Times, il y a deux considérations qu'il faut guider. Elle s'efforcera d'abord d'empêcher tout changement dans l'empire Turc qui n'aurait pas en vue d'assurer la paix et non de produire une agitation stérile ou d'exercer des agressions; en second lieu, la persuasion qu'elle a que tout changement purement administratif en Herzégovine ne peut amener des hostilités comme il en aurait provoqué au moment où l'on espérait plus de la Turquie qu'aujourd'hui ».

Au reste, le Times ne cherche pas à dissimuler la véritable cause de sa panoplie. Il a soin de nous dire qu'il « ne craint plus pour la sécurité de la route des Indes. » Le Times se croit maître déjà de l'Égypte et de l'Isthme de Suez; il a confié le gouvernement du Khédivé et songe à fermer ou à ouvrir à son

gré Port Saïd et la mer Rouge. C'est un si beau rêve qu'il suffit à la feuille de la cité; seulement est-elle bien sûre qu'elle réalisera ce qu'elle a rêvé ?

Nous savons que le budget prussien est loin de se trouver en équilibre. Le ministre des finances en déposant le nouveau budget, a constaté que « la pression des circonstances pendant l'année 1875, a amené un déficit. » En somme, les recettes brutes de l'année 1875 sont de 43.010.400 marcs moins celles de 1874. Ce résultat est vraiment peu flatteur.

Le conseil fédéral a été saisi d'un projet aux termes duquel l'année financière de l'Empire commence le 1er avril.

Des journaux qui se disent républicains, et qui le sont évidemment dans le sens naturel et funeste de ce mot, font depuis quelques jours à M. Buffet une guerre de citations rétrospectives. Avec le tact et le patriotisme qui les distinguent, la France et le Courrier de France, citent, croyant accabler le vice-président du conseil, des fragments d'un discours où M. Buffet défendait contre les pièges de la politique impériale le pouvoir temporel du Saint-Siège. Lors de la discussion de l'Adresse, dans le Corps Législatif, le 15 avril 1865, M. Buffet soutint contre M. Rouher un amendement et dit :

« En demandant la parole à la fin du discours de M. le ministre d'Etat, je n'avais pas l'intention de traiter de nouveau la grande et grave question qui s'agit ici en ce moment. Je voulais simplement prouver, contrairement à l'opinion de l'honorable M. Rouher, l'utilité de l'amendement.

« Quel est mon but? C'est d'exprimer plus nettement que le projet d'Adresse cette pensée qui est celle du Gouvernement, de cette Chambre, de ce pays, que le pouvoir temporel est, sinon en principe, au moins dans la pratique, une condition nécessaire, indispensable, de l'indépendance spirituelle du Souverain-Pontife.

« Si cette pensée est la nôtre, si c'est celle du Gouvernement, celle du pays, pourquoi ne pas l'exprimer en termes qui ne puissent prêter à aucune équivoque? »

Il faut tout l'avenglement de l'esprit de parti pour se faire une arme de cette citation, qui certes ne fait pas moins honneur à l'homme d'Etat qu'au catholique.

S'il restait aux écrivains qui ont recourus, dans ces discussions de la politique intérieure, à de tels arguments, un grain de bon sens et de patriotisme, ils devraient honorer, quelles que fussent leurs convictions religieuses, l'homme qui soutenait une politique à la fois si catholique et si française.

Est-il douteux, en effet, que si l'Empire, au lieu d'écouter les conseillers incapables et sans scrupules qui l'ont perdu, et à leur tête M. Rouher, est-il douteux que les désastres qui nous ont accablés eussent été épargnés à la France? En 1865, on pouvait encore défendre ce qui restait du pouvoir temporel; on pouvait même, si on l'avait voulu, condamner l'Italie à restituer les provinces dérobées au Saint-Siège; on pouvait arrêter l'alliance de l'Italie et de la Prusse, et empêcher ainsi l'écrasement de l'Autriche un an plus tard.

Si les catholiques, ne pouvant prévoir alors le triste avenir qui menaçait aussi la France, défendaient surtout le

droit, la justice et leur foi en défendant le pouvoir temporel du Saint-Siège, il est absolument vrai de dire qu'en réalité ils défendaient également l'intégrité du sol français, l'honneur et la grandeur de leur pays.

Or, aujourd'hui que toutes ces choses sont claires, c'est en face des ruines de la France et de son démembrement, — œuvre commune de l'Empire et de la Révolution, car l'Empire eût pour complices dans cette œuvre funeste toute la presse et tous les partis révolutionnaires, — c'est aujourd'hui, en face de la Prusse toujours menaçante, que l'on trouve opportun de rapprocher à un ministre qui déplaît, la politique qui eût sauvé la France! alors que ce ministre peut répondre, sans craindre le démenti de l'histoire: « Si le Pape avait encore son pouvoir temporel, la France aurait encore l'Alsace et la Lorraine! » (Monde)

## CHRONIQUE

Le cabinet anglais a adhéré sous quelques réserves à la note de M. le comte Andrassy. L'ambassadeur de France à Londres a fait connaître officiellement cette adhésion à son gouvernement, mais le gouvernement français n'a pas encore reçu communication officielle de la décision du cabinet anglais. On pense que dès que l'Angleterre aura officiellement communiqué son adhésion à la France et à l'Italie, il s'établira entre ces trois puissances une entente pour donner simultanément avis aux trois cours du Nord de leur adhésion.

On croit, d'autre part, que les puissances garantes ne feront pas auprès de la Porte une démarche collective, mais que chacune d'elles appuiera individuellement auprès de la Porte la note Andrassy, en faisant valoir auprès d'elle les réserves qu'elle croira devoir formuler.

L'adhésion du cabinet anglais a produit ici une excellente impression.

Le Times publie la dépêche suivante de Philadelphie, 18 janvier :

« Le gouvernement a reçu les réponses de plusieurs puissances à sa circulaire relative à la question cubaine. On dit que ces réponses sont satisfaisantes. »

Les membres de l'Union républicaine présents à Paris, se sont réunis aujourd'hui à 2 heures dans le local, de la rue de la Sourdière. Il a été décidé qu'une question serait adressée au gouvernement, dans la séance que doit tenir demain la commission de permanence cette question aura trait à l'application de la loi sur la presse et particulièrement aux interdictions de vente sur la voie publique. Avant de se séparer la réunion a décidé que son bureau se tiendrait en permanence, pendant la période électorale, afin de fournir aux électeurs tous les renseignements nécessaires.

Sa Majesté le roi François II est, dit-on, arrivé hier à Paris.

Le roi de Hanovre et la princesse Frédérique sont débarqués également hier à Paris venant de Biarritz, où ils ont passé tout l'automne et la première partie de l'hiver. La santé du roi est excellente.

La reine de Hanovre et la princesse Marie sont attendues à Paris au mois de

février et y resteront tout le reste de l'hiver.

Mme Gay-Lussac vient de s'éteindre, dans son château de Lussac (Haute-Vienne) dans sa 91<sup>e</sup> année. Mme Gay-Lussac était veuve de l'illustre savant, ancien pair de France, dont les découvertes ont rendu de si grands services à la science et à l'industrie. Elle laisse trois fils et une fille, Mme G. de Saint-Paul, mère de la comtesse Fleury et de la duchesse d'Isly.

## M. Sarcy et l'enseignement congréganiste.

En 1872, M. Sarcy, déjà rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle, en était à chercher des « compromis » entre les « farouches partisans de l'éducation livrée tout entière à l'Etat » et les « fanatiques de l'éducation congréganiste ». Mais il reconnaissait alors, de la manière la plus nette, la légitimité des griefs qu'ont certains catholiques contre l'enseignement donné par l'Etat. Voici du moins comment il s'exprimait à propos d'un livre publié sur la question, par un prêtre, M. l'abbé Escaille.

Dans l'état actuel, c'est une prodigieuse niaiserie de dire aux pères de famille vraiment catholiques qu'ils n'ont point à se plaindre de l'instituteur communal, puisque son école est ouverte à l'enseignement de la religion qu'apporte le prêtre, et qu'il distribue comme il l'entend. Il faut bien l'avouer, la religion ne s'enseigne pas comme les mathématiques ou le maniement du chassepot. Quand on a mis un catéchisme entre les mains d'un enfant et qu'on lui a dit : « Y a-t-il un Dieu? Qu'est-ce que Dieu? » on l'a dressé à répondre comme un perroquet : « Oui, il y a un Dieu. Dieu est un pur esprit, qui est partout, qui voit tout, qui entend tout; tout le monde sait bien qu'on ne lui a rien appris. Ce ne sont pas là des vérités abstraites de l'ordre scientifique qui aient un sens par elles-mêmes, comme telle définition ou tel thème de la géométrie d'Euclide.

Non, ces notions, de quelque façon qu'on les envisage, ont pour les hommes de foi un je ne sais, qui de concret et de vivant; elles doivent se mêler à toute la trame des pensées et des affections de l'enfant qui les reçoit. L'abbé Escaille le dit très-justement : Je ne me représente pas la religion comme un flambeau qu'on allume pendant une heure et qu'on éteint ensuite, mais comme le soleil qui doit perpétuellement illuminer et réchauffer la vie de l'âme.

« Les catholiques comprennent-ils bien que des familles essentiellement catholiques demandent à des maîtres enseignant la foi qu'ils ont des maîtres enseignant avec foi; ce n'est point parce qu'ils parlent avec religion à l'intelligence de l'enfant, mais parce qu'ils parlent avec religion à son cœur qu'elles les choisissent; elles s'inquiètent moins de savoir si ces professeurs lui enseignent le catéchisme et la prière que d'apprendre s'ils prient eux-mêmes et s'ils font le signe de la croix.

« A ce point de vue, et c'est évidemment le vrai pour les personnes très-sincèrement religieuses; il est clair que les congréganistes font mieux l'affaire que les instituteurs communaux.

Tout ce qu'on pourra exiger de l'enseignement laïque, c'est qu'il soit respectueux (le respect de l'indifférence) pour les convictions catholiques du père de famille; mais lui demander un bien chaud intérêt pour des opinions qu'il n'est point censé partager, qu'il ne partage même presque jamais, ce serait une pure duperie.

« On ne l'obtiendra que des instituteurs congréganistes, des frères, qui relèvent de l'Eglise qu'elle a elle-même établis et armés pour combattre son combat.

« Il n'est donc pas permis de supprimer l'enseignement des frères ignorants; ce serait blesser un très-grand nombre de catholiques convaincus du principe de la liberté de conscience.

« Il faut dire aussi que bien peu de gens, même parmi les plus radicaux, songent à le proscrire absolument. Ils se contentent de demander qu'on lui retire les allocations de l'Etat ou de la commune; les ignorants ne répondent, disent-ils, qu'à un besoin individuel; ils ne doivent point être payés par l'Etat, qui ne se charge que des dépenses d'intérêt général.

Le raisonnement est juste. Je ne vois pas même trop ce qu'on y aurait objecté, quand on se tient dans le domaine de l'abstraction pure. Mais les choses de ce monde n'accomplissent point leurs évolutions dans ces sphères idéales où plane la pensée humaine, libre de toute entrave matérielle. Elles sont attachées à la terre par les mille liens dont elles ne peuvent s'affranchir. Elles ont à compter avec des traditions, avec des lois, avec des préjugés, avec des passions, avec cet ensemble des vérités et d'erreurs sur lequel repose toute société humaine.

Il ne suffit pas de proscrire d'un trait de plume l'enseignement des Frères ignorants; il ne suffit pas même de prouver qu'il doit être proscrire. Rien ne saurait empêcher qu'il existe, il a de longues racines dans le passé, et la suppression qu'on en poursuit contristerait et alarmerait un nombre infini de consciences.

Il faut donc le garder, au moins provisoirement; composer avec lui, lui accorder ce qu'il serait impolitique et dangereux de lui refuser complètement.

Mais comment tenir la balance égale entre ces deux enseignements de laïques et de congréganistes ?

Et M. Sarcy indiquait comme moyen le système des « bons scolaires », qui a été présenté à la commission présidée par l'évêque d'Orléans et, croyons-nous même, dans une certaine mesure acceptée par elle. On voit que M. Sarcy n'a pas été toujours possédé de la fureur d'intolérance que nous lui voyons aujourd'hui !

## LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, mercredi, 19 janvier.

On ne reprochera pas à l'administration de ne pas être impartiale; elle avait empêché le citoyen Naquet de prêter dans une réunion publique à Marseille; elle a fait de même pour M. Gambetta en interdisant le banquet dans lequel il devait prononcer un discours.

Je ne me permets pas de blâmer l'administration de la mesure adoptée; mais je suis tenté de croire qu'elle a rendu là, sans le savoir et surtout sans le vouloir, un fier service au citoyen Gambetta. Qu'aurait-il dit? A coup sûr il n'eût pu satisfaire tout le monde, et son discours aux Marseillais n'aurait certes pas été du goût des intransigeants. Il parlera ailleurs sans nul doute, mais ce ne sera plus aux Marseillais en particulier; l'administration lui a, comme on dit familièrement, tiré une bonne épine du pied.

Aujourd'hui branle-bas de combat à Paris en prévision de la séance de la commission de permanence qui aura lieu demain à Versailles. L'Union républicaine se réunit rue de la Sourdière; la gauche républicaine chez M. Jules Simon. Evidemment ces groupes seront bien loin d'être au complet, car la plupart de nos honorables sont en ce moment en province, occupés à soigner leurs candidatures soit au Sénat, soit à la Chambre des députés. Mais, quel que soit le nombre des personnes présentes, on n'en délibérera pas moins sur les questions à adresser aux ministres.

Si l'on s'en rapportait au langage des journaux républicains qui multiplient et reproduisent chaque jour les injures et les attaques les plus grotesques contre M. Buffet, on pourrait s'attendre pour demain à une séance fort orageuse. Or, il ne j'arrat au contraire vraisemblable que cette séance sera très-calme et ne sera marquée par aucun accident important. Ainsi, par exemple, il ne sera adressé aucune question à M. Buffet ni à aucun de ses collègues sur la récente crise ministérielle, car le ministre interrogé n'aurait qu'à répondre qu'il n'a

mandant, elle releva la tête, et, sans se retourner, d'un ton paisible :

— Justine, demanda-t-elle, qui donc a sonné ?

M. de Poitevy s'inclina en disant de sa voix d'or :

— C'est votre très-humble et surtout très-reconnaissant serviteur, madame. La veuve fit un cri merveilleusement naturel, se leva d'un bond, courut à l'officier, et, le regardant bien en face :

— Oh ! l'imprudent !... murmura-t-elle en lui tendant les deux mains. Ce geste si cordial, cet accueil si naïvement touchant, déconcertèrent d'abord M. de Poitevy.

Il s'attendait aux pruderies mignardes d'une veuve provinciale dont on assiège la sonnette passé neuf heures. Il trouvait, au contraire, une femme émue, simple, presque une amie.

— Pourquoi être sorti ce soir ? interrogea-t-elle en lui indiquant un siège.

— Pour vous voir d'abord, madame. Pour les voir ensuite.

Elle tressaillit.

— Et vous... les avez vus ?

— Certainement.

— O Dieu ?

— J'ai vu trois solides gaillards aplatis dans un angle sombre.

Mme Myonnet eut un léger tremblement dans la voix.

— Assez pour... les reconnaître ?

— Les chapeaux rabattus à l'espagnole leur cachaient le visage... et la lumière a paru les contrarier énormément.

— La lumière!... quelle lumière !

Il sourit en montrant la lanterne sourde éteinte.

— Voici mes armes, dit-il.

— Ainsi, ils n'ont pu vous voir.

— Je ne leur en ai pas laissé le temps.

— Mais si, guidés par cette clarté, ils s'étaient jetés sur vous ?

— La prévoyance gouvernementale nous met une épée au côté.

— Dieu soit béni!... mais quelle alerte !

— Combien vous êtes bonne, madame, d'avoir quelque intérêt à ma chétive personne ?

— Et la charité chrétienne, monsieur ? fit-elle en riant.

— Ah ! c'est une très-belle chose, assurément, madame; mais, en cette circonstance je lui préfère le plus léger mouvement du cœur.

A cette galanterie, Mme Myonnet rougit d'une façon prodigieuse; or, si le rire l'embellissait, la rougeur lui allait assez mal.

— Enfin, reprit-elle, vous m'avez